

Coordination S.P.S.

Le Coordonateur SPSEn BTP ou en génie civil, le maître d'ouvrage assume une responsabilité globale en matière de sécurité sur ses chantiers. La présence d'un conseiller technique - spécialiste de la sécurité - est donc primordiale pour l'accompagner tout au long de son projet, de sa conception à sa réalisation. C'est le rôle du coordonnateur SPS qui agit en son nom par délégation de pouvoir dans le cadre d'un projet. Sa Mission Elle consiste à identifier les risques et à mettre en oeuvre les moyens (matériel, méthodologie) qui permettront de prévenir les accidents en regard des normes en vigueur.

Il intervient :

- dans l'organisation du chantier (PGC : Plan Général de Coordination)
- lors de l'exploitation des ouvrages : entretien et maintenance (DIUO : Dossier des Interventions Ultérieures sur l'Ouvrages). Les catégories d'opération Dans le BTP, les obligations en terme de Sécurité et de Protection de la Santé varient en fonction de la nature du projet. Elles sont classées en 3 catégories suivant les risques identifiés:- Catégorie 3 : chantiers non soumis à déclaration préalable et travaux sans risque particulier, réunissant au moins deux entreprises y compris les sous-traitants, d'une durée inférieure à 30 jours, d'un effectif de moins de 20 personnes et d'un volume inférieur à 500 hommes/jour
- Coordonnateur en conception – Niveau 1.2.3
- Coordonnateur en réalisation – Niveau 1.2.3